



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/2000/58
28 janvier 2000
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRES IDENTIQUES DATÉES DU 26 JANVIER 2000, ADRESSÉES AU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL ET AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT
PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que, entre le 17 et le 23 janvier 2000, les avions américains et britanniques ont continué de violer l'espace aérien iraquien à des fins de surveillance et de provocation, à partir de leurs bases en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, comme précisé en annexe.

Je vous prie de bien vouloir intervenir auprès des États-Unis, de la Grande-Bretagne et des pays qui apportent leur concours à ces actes d'agression, à savoir l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, pour qu'il soit mis un terme à ces agissements, qui portent atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la République d'Iraq et constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des règles du droit international.

Ces opérations continuent de faire des centaines de victimes (morts et blessés) parmi la population civile et de causer des dommages aux biens publics et privés. L'appui logistique que l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie fournissent aux Américains et aux Britanniques fait de ces pays des participants à part entière à l'agression contre l'Iraq avec ce que cela implique au plan de la responsabilité internationale. La République d'Iraq se réserve le droit de demander réparation pour le préjudice subi par son peuple du fait des actes susmentionnés.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Saeed H. HASAN

ANNEXE

Détails concernant les violations commises par les avions américains et britanniques entre le 17 et le 23 janvier 2000 et les dommages qui en ont résulté

1. Région nord : 16 sorties effectuées à une vitesse de 720 à 780 km/h et à une altitude de 6 000 à 12 000 mètres, comme indiqué ci-après :

Le 17 janvier 2000, à 12 h 30 des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, Tornado et EA-6B, venant de Turquie et appuyés par un avion AWACS, ont violé l'espace aérien iraquien au nord en effectuant 16 sorties au cours desquelles ils ont survolé les zones de Mossoul, Dohouk, Zakho, Oqra, Tal Afar, Baïbou et Amadiya avant d'être contraints de rebrousser chemin à 15 h 40 par les forces antiaériennes iraqiennes agissant en état de légitime défense;

2. Région sud : 320 sorties effectuées à une vitesse de 720 à 780 km/h et à une altitude de 9 000 à 13 000 mètres, comme indiqué ci-après :

a) Le 17 janvier 2000, à 9 h 50, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, F-18, Tornado et EA-6B, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant 58 sorties dont 14 à partir de l'Arabie saoudite, avec l'appui d'un avion AWACS, et 44 à partir du Koweït, avec l'appui d'un avion de type E2C. Ils ont survolé les zones de Artawi, Ashbija, Imara, Al Qorna, Safwan, Nassiriya, Bassorah, Samawa, Qalaât Salah, Lassaf et Chanafiya avant d'être contraints de rebrousser chemin à 11 h 5 par les forces antiaériennes iraqiennes agissant en état de légitime défense;

b) Le 18 janvier 2000, à 10 h 50, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant 90 sorties, dont 50 à partir du Koweït et 40 à partir de l'Arabie saoudite avec l'appui d'un avion AWACS et d'un avion de type E2C. Ils ont survolé les zones de Lassaf, Nassiriya, Bassorah, Najaf, Imara, Al Qorna, Chanafiya, Qalaât Salah, Artawi, Diwaniya, Bassiya, Ashbija, Qalaât Soukar, Afak et Samawa avant d'être contraints de rebrousser chemin à 13 h 50 par les forces antiaériennes iraqiennes agissant en état de légitime défense;

c) Le 20 janvier 2000, à 12 h 45, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16, F-18, Tornado et EA-6B, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant 54 sorties dont 40 à partir du Koweït et 14 à partir de l'Arabie Saoudite avec l'appui d'un avion AWACS et d'un avion de type E2C. Ils ont survolé les zones de Artawi, Ashbija, Lassaf, Bassorah, Al Qorna, Samawa, Imara, Qalaât Salah, Nassiriya, Salman Taqtaqana et Bassiya avant d'être contraints de rebrousser chemin à 14 h 10 par les forces antiaériennes iraqiennes agissant en état de légitime défense;

d) Le 21 janvier 2000, à 13 h 45, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, F-16 et F-18, venant d'Arabie Saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien iraquien au-dessus de la région sud en effectuant

/...

62 sorties dont 22 à partir de l'Arabie Saoudite et 40 à partir du Koweït, appuyés respectivement par un avion AWACS en Arabie Saoudite et un avion de type E2C au Koweït. Ils ont survolé les zones de Lassaf, Bassorah, Chatra, Qalaât Soukar, Imara, Ashbija, Chanafiya, Samawa, Al Qorna, Nassiriya, Diwaniya, Salman, Bassiya, Al Hay, Joulaïba et Rafa'i avant d'être contraints de rebrousser chemin à 15 h 5 par les forces antiaériennes irakiennes agissant en état de légitime défense.

e) Le 23 janvier 2000, à 12 h 50, des avions américains et britanniques de type F-14, F-15, et F-18, venant d'Arabie saoudite et du Koweït, ont violé l'espace aérien irakien au-dessus de la région sud en effectuant 96 sorties dont 40 à partir du Koweït et 56 à partir de l'Arabie saoudite, avec l'appui d'un avion AWACS et d'un avion de type E2C. Ils ont survolé les zones de Imara, Ashbija, Chanafiya, Samawa, Al Qorna, Diwaniya, Salman, Bassiya, Qalaât Salah, Joulaïba, Al Hay, Rafa'i et Artawi avant d'être contraints de rebrousser chemin à 14 h 5 par les forces antiaériennes irakiennes agissant en état de légitime défense.
